

## Session extraordinaire de Mars 1945

L'an mil neuf cent quarante cinq le 18 Mars, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de, Monsieur Dereix Aimé, Maire

Présents M. M. Dereix Aimé, Camprot Joseph, Callary Jean Louis, Cardineau, Lhoumieu Frédéric, Bordenon Léon, Joseph Eugène,  
Absents Laffort, Dubois Emile, Kagière René

Secrétaire de Mairie Monsieur le Président fait connaître au Conseil que M<sup>me</sup> Leguet ayant pour des raisons personnelles dû cesser son service de secrétaire de mairie à la date du 19 Mars 1945. M<sup>me</sup> Degorce de La Roche-Beaucourt a été désignée pour la remplacer. Le Conseil l'approuve à l'unanimité

Traitement du Monsieur le Président propose de fixer ainsi qu'il suit la rémunération  
secrétaire de Mairie fonction annuelle

Rémunération de base, deux mille quatre cents francs, complètement pour la population, dix francs par habitant soit  $325 \times 10 =$  trois mille deux cent cinquante francs, indemnité pour les cartes d'alimentation cinq cents francs soit un total de six mille cent cinquante francs

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe le traitement de Secrétaire de Mairie à la somme de six mille cent cinquante francs se décomposant comme ci dessus à partir du 1<sup>er</sup> Mars 1945

Les crédits nécessaires seront pris sur les fonds libres de la commune, au budget additionnel de l'exercice 45 et, pour les exercices suivants seront prélevés au budget primitif.

Camprot <sup>René</sup>  
Joseph <sup>Joseph</sup>  
Bordenon  
Cardineau

Convocation des Conseillers Municipaux élus les 29 Avril et 13 Mai 1945 pour le Dimanche 20 Mai 1945 à 15 heures, à l'effet de procéder à leur installation et d'élire le Maire et l'adjoint. Le Maire

## A R R E T E

Le Maire de la commune de

*Casembiers*

VU la loi du 5 avril 1884 art. 88,

VU l'article *1* du budget primitif (~~ou additionnel~~) de l'exercice *1948* allouant un crédit de *6300 fr* pour traitement de secrétaire de la mairie,

Arrête :

Art. 1er.- M. *me Segorce Anna s. p.* (noms et prénoms, profession) est nommé secrétaire de la mairie de la commune de *Casembiers* à compter du *19 mars 1948*

Art. 2.- Il recevra en cette qualité un traitement annuel de *6150 fr* payable mensuellement par douzièmes;

Article 3.- Ampliation du présent arrêté sera adressé à M. le Préfet.

Fait à le

le Maire